

Vos interventions – CC du 18 mai 2015 – M. FRANCOIS

Question d'actualité de M. François concernant « la crainte de voir privatisées les marches de la Bourse »

M. François.- Une rumeur tenace alimente depuis quelques jours les conversations. De nombreux Bruxellois et plusieurs associations craignent en effet de voir les marches de la Bourse « privatisées » pour permettre l'accès permanent au futur Beer Temple ?

Si le sujet est si sensible, si les craintes, fondées ou non, sont décuplées et prennent parfois une tournure émotionnelle, c'est que les marches de la Bourse représentent aux yeux des Bruxellois, mais aussi de tous les Belges, un lieu emblématique de l'expression démocratique populaire.

C'est sur ces marches que s'est exprimée et s'exprime encore la colère de manifestants venus défendre leurs droits et opinions ; c'est sur ces marches que les moments plus heureux et festifs se sont célébrés ; c'est sur ces marches que les copains et les amoureux se donnent souvent rendez-vous. Bref, c'est un lieu de mémoire collective.

Pouvez-vous confirmer les déclarations de l'échevin Close dans la presse selon lesquelles il s'agit d'une rumeur non fondée ?

Pouvez-vous également nous exposer votre vision du maintien de la vocation publique de ces marches, compte tenu de la nécessaire accessibilité au Beer Temple ?

M. le Bourgmestre.- J'ai clairement répondu que cette rumeur était non fondée.

Les marches de la Bourse ne sont ni vendues ni à vendre.

Il y a de quoi rire ! Il est faux de dire que j'ai interdit des manifestations sur les marches de la Bourse.

Cela ne mérite guère plus de développement.

M. François.- En cas de manifestation sur les marches de la Bourse, comment se fera l'accès au Beer Temple ?

M. le Bourgmestre.- Le projet architectural vous sera présenté une fois finalisé.
(Rires)

M. François.- Je remarque que depuis quelques semaines, lorsque l'opposition pose des questions, elle est clouée au pilori. Si nous dérangeons, nous pouvons nous en aller...

M. le Bourgmestre.- Je vous ai sérieusement répondu que la rumeur à laquelle vous faisiez référence n'était pas fondée et que les marches de la Bourse n'étaient pas à vendre.

Question d'actualité de M. François concernant « la Maison Saint-Cyr »

M. François.- De nombreux habitants du quartier européen et le comité de quartier Square Ambiorix s'inquiètent du sort réservé à la Maison Saint-Cyr, édifice de style Art nouveau acquis par une société privée néerlandaise spécialisée dans la gestion du patrimoine et revendue depuis à un autre acheteur privé dont nous ignorons les projets.

Depuis ce rachat controversé, la Maison Saint-Cyr reste désespérément à l'abandon et commence à se dégrader. Or elle fait incontestablement partie du patrimoine bruxellois.

Bien que ce dossier ne relève pas directement des compétences du Collège, le comité de quartier souhaite l'interpeller en qualité de relais.

Contact a-t-il été pris avec la Région sur ce dossier ou avec la Direction des monuments et des sites ?

Connaissez-vous le nouveau propriétaire et envisagez-vous de le contacter ?

Il serait en effet inimaginable qu'un tel bijou de l'Art nouveau se transforme en un vulgaire chancre sacrifié sur l'autel de la spéculation, comme cela est trop souvent le cas en Région bruxelloise.

M. le Bourgmestre.- Nous avons fait le choix de défendre le patrimoine et nous suivons le dossier.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Je m'étonne du fait que soit évoqué un soi-disant état de délabrement de ce bâtiment au moment même où le dossier commence à progresser. Lorsque j'ai pris mes fonctions, cet édifice était totalement laissé à l'abandon. Le Collège de la Ville de Bruxelles a alors émis le souhait de racheter ce bien. Nous avons dégagé à cet effet un budget de 1,5 million €. Or le comité de quartier a anéanti le projet en prévenant le propriétaire de l'intérêt de la Ville pour ce bâtiment, en conséquence de quoi ce dernier a augmenté le prix de vente de 260.000 €. Nous avons refusé de payer un tel montant bien supérieur (d'environ 400.000 €) au prix du marché.

Entre-temps, une personne privée a racheté la maison. Nous l'avons rencontrée. Elle souhaite y créer une maison d'hôtes et un lieu d'événements.

Nous souscrivons à ce projet, car une telle affectation est susceptible de respecter le caractère du lieu. Toutefois, nous restons prudents. Les éléments de la balustrade enlevés l'ont été en vue d'effectuer des travaux de restauration de l'immeuble.